

l'archipel Indien, et je connais un peu ceux qui les habitent. Une sorte de diables, à mon idée, un mélange d'homme et de tigre, avec pas mal de serpent. Laissez-les faire! ils s'entendent, soyez-en sûr.

Georges ne dit rien, mais il pressa la main qu'Emma, dans sa confiance, avait posée sur son bras.

— Silence! dit Charlot en tirant son père par la manche. Voyez le changement qui s'opère chez Marie.

Marie était le nom de baptême que les habitants de Saint-Servan avaient donné à l'Indienne.

Le changement auquel Charlot faisait allusion était grand, en effet. Assise sur une chaise, mais le corps droit, Marie n'avait plus cette apathie et cet air vague que nous lui avons vu.

Son visage étonné exprimant la curiosité, l'anxiété, et quoique ses yeux grandement dilatés fussent fixés sur le docteur noir, elle avait la tête penchée d'un côté, comme quelqu'un qui écoute des sons lointains, et qui cherche à leur donner une forme, un caractère.

Le docteur noir, dont le regard suivait tous ces changements, prit sur la table un instrument de musique grossier, qu'il avait apporté avec lui.

Cet instrument était le jiraac qu'adoraient, par parenthèse, les anciens Javanais.

Se penchant en avant, Narjal ou Kalu, en touchant les cordes, regarda fixement l'Indienne dans les yeux et chanta, d'une voix lente, musicale et pénétrante, une chanson de son pays natal.

Il chanta les forêts immenses, la végétation merveilleuse qu'on ne voit que sous le ciel des tropiques, où les arbres s'entrelacent en mille formes fantastiques; il chanta cet arbre étrange, dont chaque branche prend une racine séparée, ne touchant la terre que pour renouveler ses forces. Il chanta les fleurs merveilleuses qui embellissent la terre du soleil; les insectes et les innombrables oiseaux, qui avec leurs plumages brillants, donnent aux bois un air de joyaux. Puis il chanta, sur une note plus élevée, le tigre royal, dont les rugissements font retentir les profondeurs solitaires; la panthère gracieuse et bondissant sur sa proie.

Chacun des habitants des forêts sembla avoir sa place dans le chant du Javanais.

Soudain, et en ayant toujours les yeux sur la figure de l'Indienne, Narjal changea de thème et peignit la vie et le mouvement d'une grande ville, où le commerce donne de l'activité à la vie paresseuse des tropiques: les magasins, les maisons des marchands, les hottes des Malais, le nègre et le Chinois industriels, les vaisseaux dans le port et le bruit incessant des vagues.

Là, il s'arrêta, et, regardant l'Indienne fixement dans les yeux, il lui demanda:

— Connais-tu une ville comme celle dont je viens de faire la description? A la surprise des assistants elle répondit:

- Oui.
- Son nom?
- Batavia.

La figure de Narjal brilla de la fierté du triomphe. Il se leva, replaça le jiraac sur la table, versa vite de la liqueur contenue dans la coupe dans la cueillère et la porta aux lèvres de l'Indienne.

— Bois! dit-il.

Avant qu'aucun de spectateurs eût pu faire un mouvement, elle avait obéi.

L'effet fut frappant.

Le vague de son regard avait disparu, pour faire place à un rayon d'intelligence; et, avec un cri de crainte et d'étonnement, elle porta ses deux mains à ses tempes qu'elle pressa convulsivement:

- Je la vois! dit-elle, je la vois!
- Qui?
- L'enfant!
- Quelle enfant?
- Emma.

Les mains jointes et les yeux pleins de larmes, Emma allait s'élançer, mais le docteur noir l'arrêta, et toute frémissante, elle continua à écouter.

— Où la vois-tu? demanda Narjal d'une voix basse, et presque caressante.

— Dans la maison de son père, à Batavia. Sa mère est penchée

sur elle, tandis qu'elle-même est couchée sur sa poitrine.

— La vois-tu autre part encore?

— Je la vois à bord d'un navire, son père et sa mère sont auprès d'elle, leurs visages rayonnent de joie et d'espérance, je la vois leur sourire.

— Et où est-elle?

L'Indienne murmura d'une voix pleine de tendresse:

— Où elle devait être, sur ma poitrine, dans mes bras.

D'un nouveau geste, Narjal empêcha encore Emma d'avancer.

— Ne peux-tu pas la suivre davantage? demanda-t-il à l'Indienne en lui touchant doucement les mains.

La Javanaise se leva et étendit ses bras avec égarement, comme si elle eût cherché un appui.

— Il n'y a pas d'espérance à attendre du rivage, dit-elle, aucune! aucune! Il ne peuvent arriver jusqu'à nous! Ecoutez ce que dit le capitaine; pas un bateau ne pourrait tenir par une mer pareille! Mon maître est perdu! je l'ai vu disparaître au milieu des flots, tous sont perdus! Mais Emma est encore là! — Et la pauvre femme croisa ses bras sur sa poitrine; là, répétait-elle, et c'est là qu'elle mourra.

(A continuer.)

AVIS

La vente du ménage de feu Messire LS. PARANT, curé de St. Jean Port-Joli, commencera MARDI, le 7 FEVRIER, à 2 HEURES APRES-MIDI, pour se continuer les jours suivants à peu près comme suit: Mardi après-midi et Mercredi matin, les effets qui peuvent intéresser principalement le clergé et les paroissiens, comme livres de théologie, livres de piété et de littérature, meubles, lingerie, batterie de cuisine, provisions de bouche; Mercredi après-midi, à 2 HEURES, les animaux, instruments aratoires, voitures, fourrages, etc.

Par les exécuteurs testamentaires,

F. X. DELAGE, Ptre.,
F. BUTEAU, Ptre.,
OL. PARANT.

Ste. Anne, 2 février 1871.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE STE.-ANNE

La rentrée des élèves de cette institution aura lieu le 21 de février.

Comme par le passé, l'Ecole n'aura pas de pensionnat. Les élèves prendront leurs repas dans une maison du village voisine de l'institution, et ne resteront au dehors de l'école que le temps strictement nécessaire pour les repas.

Le Conseil d'agriculture ayant mis dix bourses de \$60 chacune à la disposition de l'Ecole, tout élève boursier est instruit, nourri, logé et fourni de lit gratuitement. La demande de ces bourses doit se faire le plus tôt possible, vu que l'année dernière leur nombre ne s'est pas trouvé suffisant pour satisfaire toutes les demandes.

Tout élève non boursier doit payer la somme de \$6 par mois pour sa pension. De plus les élèves qui, après leur deuxième année, obtiennent un brevet de capacité, reçoivent du Conseil d'agriculture une prime de \$25.

Voici, d'après les règlements de l'Ecole, les conditions que doivent remplir les jeunes gens qui veulent suivre les cours de notre institution agricole:

1o. L'élève doit être âgé d'un moins quinze ans et avoir une constitution assez forte pour pouvoir exécuter les travaux ordinaires de la ferme.

2o. Savoir lire, écrire et connaître les quatre règles simples de l'arithmétique.

3o. Adresser la demande d'entrée au Directeur de l'institution.

4o. Donner un certificat de moralité, d'âge et d'instruction, signé par le Curé de la paroisse.

E. W. TREMBLAY, Ptre.,

2 février 1871.

Directeur.